



alliance nationale des
sciences humaines et sociales

Le Président de l'Alliance ATHENA

Le président

www.allianceathena.fr
190-198 av. de France
75013 Paris
jeanemile.gombert
@gmail.com

Paris, 26 avril 2013

Conformément au rapport produit par son Groupe de travail sur l'Internationalisation (voir pièce jointe), l'Alliance nationale des Sciences humaines et sociales (ATHENA) soutient la proposition du gouvernement ouvrant la possibilité d'enseignements en langues étrangères dans nos grandes écoles et universités. Ce rapport et les recommandations qu'il comporte ont été approuvés à l'unanimité par le directoire de l'alliance en septembre 2012, avant même la formulation du projet de loi.

Comme il apparaît dans l'extrait ci-dessous cette proposition correspond en effet à la première des recommandations conclusives du rapport.

Recommandation 1 : Modifier pour l'enseignement supérieur le champ d'application de la Loi Toubon.

Si l'on accepte le fait que le français n'est pas, sauf exception, la langue qui permet aux scientifiques dans le monde de communiquer entre eux, plusieurs raisons nous amènent à considérer que la Loi Toubon est un frein à l'internationalisation de la recherche française en SHS, et que son application doit être assouplie dès les premières années de licence. L'apprentissage des langues étant ce qu'il est dans notre système éducatif, croire que l'unique solution est d'augmenter le volume horaire des cours de langues dispensés en licence et en master est sans doute une illusion. Une voie alternative consiste, dès la première année, à **enseigner quelques matières fondamentales directement dans la langue la plus utilisée dans la communauté scientifique internationale de la discipline considérée.** Intégrer dans les cursus de formation des cours, d'abord ponctuels en licence, puis des cursus complets en master et doctorat dans la langue qu'utilisent les chercheurs dans les colloques internationaux et les principales revues du domaine devrait très vite permettre d'évoluer sur trois plans :

1- Améliorer le niveau en langue de spécialité des étudiants français, et particulièrement de ceux qui se destinent à la recherche, sans avoir à alourdir la charge d'enseignement.

2- Attirer davantage d'étudiants étrangers dans nos cursus et permettre ainsi un accroissement des échanges intra-européens et extra-européens. La mise en place de cursus

en anglais dès la licence, par exemple, permet la création de doubles diplômes européens très appréciés dans les entreprises à vocation internationales et fortement demandés chez les étudiants.

3- Développer dans nos établissements des politiques de recrutement d'enseignants-chercheurs sans discrimination sur la maîtrise de la langue française ; élargir ainsi considérablement le vivier tout en incitant à la mobilité. Accroître la présence des universités françaises sur le marché international du recrutement des enseignants-chercheurs est une voie, sans doute, déterminante pour accroître le rayonnement de la France dans la production des connaissances en SHS.

Bien évidemment cette évolution doit s'accompagner d'un renforcement de l'enseignement du français langue étrangère pour les étudiants et chercheurs accueillis dans nos établissements afin qu'elle s'intègre dans une perspective d'augmentation (ou de restauration) de notre influence à l'étranger.

Jean Emile Gombert

